

Note explicative concernant les modifications du périmètre du SIC FR9101590 « Petit Rhône »

Intégration des compléments demandés par le COPIL du 11 mars 2011

Sites Natura 2000 concerné : SIC FR 9101405 « Petit Rhône »

1. Natura 2000 et le Parc naturel régional de Camargue

Le Parc naturel régional de Camargue a été nommé opérateur du site Natura 2000 SIC FR9101405 « Petit Rhône » situé en partie sur son territoire par le comité de pilotage local du 17 juin 2009.

Les démarches d'élaboration du DOCOB sont lancées sur ce site. Les inventaires biologiques et la rédaction du Tome 1 sont en cours de réalisation.

Les délimitations initialement proposées n'intégraient pas certains secteurs pourtant liés au fleuve. Ces derniers présentent pourtant des caractéristiques écologiques semblables au reste du site, et dont l'intégration au réseau Natura 2000 serait justifiée. Ces « oublis » représentent des enjeux forts, voire localement très fort, en termes de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La présente note présente ces différents enjeux de conservation ainsi que les modifications proposées.

2. Modification du périmètre du SIC FR 9101405 « Petit Rhône »

Les limites occidentales du SIC FR 9301592 « Camargue » correspondent aux digues situées en rive gauche du Petit Rhône, alors que les limites du SIC FR 9101405 « Petit Rhône » correspondent aux limites du lit mineur du Petit Rhône (tracé basé sur la définition de la carte IGN au 25000ème).

Les digues du Petit Rhône n'étant pas accolées au lit mineur, il existe un ensemble de milieux alluviaux exclus du réseau Natura 2000 (notamment au titre de la Directive « Habitats »). Ces zones présentent pourtant un intérêt écologique et un enjeu fort en matière de conservation de la biodiversité. En effet, plusieurs habitats présents sont d'intérêt communautaire et plusieurs espèces, dont certaines sont également d'intérêt communautaire, fréquentent cette zone alluviale.

Un habitat d'intérêt communautaire prioritaire est présent sur cette zone. Il s'agit de l'habitat « **3170* - Mares temporaires méditerranéennes** » dont l'enjeu de conservation est très fort sur l'ensemble de la région biogéographique. Sa répartition est très localisée. L'alliance *Heleochoilon* (Habitat 3170_3*) est présente sur le site, entre les digues et le lit mineur. Cet habitat très sensible souffre généralement d'une pression anthropique très forte, caractérisée le plus souvent par des changements d'usage des sols ou encore des modifications des conditions de gestion de l'eau. Ici, les conditions favorables à cet habitat ont été conservées sur certains endroits très localisés, permettant le maintien de cet habitat. Il est donc d'intérêt majeur d'intégrer les zones de développement de cet habitat au réseau Natura 2000 pour permettre notamment une gestion (plus) favorable, voire une préservation de ces milieux.

D'autres types de milieux sont présents sur cette zone d'étude, dont les sansouires (habitat « **1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques** ») et les prés salés (habitat « **1410 - Prés salés méditerranéens** (*Juncetalia maritimi*) ») surtout présent sur la partie méridionale (environ 140ha) du site, où la teneur en sel du sol augmente avec le rapprochement de la mer et de la nappe d'eau salée. A noter également, plusieurs roselières (environ 14 ha au total) sont également présentes sur ce secteur.

L'essentiel de la surface endiguée et émerger représentent l'espace de développement de la **ripisylve méditerranéenne, habitat « 92A0 – Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* »**, habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitats » (Annexe I). Le tableau suivant présente l'intérêt de la ripisylve sur la superficie de la zone d'étude.

	Surface
Ripisylves « certaines »	310,48 ha
Ripisylves « potentielles »	208,7 ha
Fleuve	712,62 ha
Zone d'étude	1921,3 ha

La zone d'étude est recouverte en très grande majorité (environ 65%) de deux types de milieux (les ripisylves (potentielles ou non) et le fleuve). Ces deux types de milieux sont indissociables de par leurs rôles et fonctions écologiques (interface, corridor etc.). L'intégration de ces deux entités dans le cadre d'une démarche de conservation de milieux et de l'habitat qu'ils représentent, est donc nécessaire.

De plus, ces boisements constituent l'habitat de prédilection en Camargue de plusieurs espèces de l'Annexe II de la Directive « Habitats ».

Le **Castor d'Europe** (*Castor fiber*), espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats », est largement présent sur le site et ses abords. Les inventaires biologiques élargis au Petit Rhône lors de l'élaboration du Tome 1 du DOCOB Camargue ont démontré sa présence dans cette zone de ripisylve, dont les superficies parfois importantes assurent des conditions très favorables à son implantation. Ainsi, la zone proposée pour l'extension du site est d'une très grande importance pour cette espèce et constitue son habitat de prédilection. Il y a donc une très forte relation interdépendante entre l'espèce **Castor d'Europe** (*Castor fiber*) et l'habitat Ripisylve « **92A0 – Forêts galerie à *Salix alba* et *Populus alba*** ».

Il en est de même pour deux espèces de chiroptères de l'Annexe II de la Directive Habitats sont principalement concernées par cette zone : le **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*). **Deux gîtes majeurs de reproduction se situent entre les deux sites**, et sont actuellement inéligibles à d'éventuelles mesures contractuelles visant à rendre favorable et maintenir l'attractivité de ces gîtes pour la reproduction. L'un des sites est par ailleurs coincé entre les deux sites à 30 m d'un côté et 15 m de l'autre. **Ces deux espèces font l'objet du programme LIFE + CHIROMED (2009-2014) qui prévoit l'intégration des habitats et gîtes de ces espèces dans le SIC NATURA 2000.**

Enfin, cet habitat constitue également un habitat très favorable au développement de deux invertébrés sapro-xylophages, le **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et la **Lucane Cerf-volant** (*Lucanus cervus*), tous deux inscrits en Annexe II de la Directive « Habitats ».

Tous les milieux présents sur cette zone proposée à l'extension, dont notamment l'importante superficie de ripisylve, sont connectés avec le Grand Rhône et donc le bassin rhodanien, représentant un corridor biologique dont la fonctionnalité possède une échelle régionale, d'intérêt majeur et de très haute valeur à cette même échelle. Cette fonctionnalité a pu être clairement démontrée pour les chiroptères en Camargue ainsi que par la répartition des populations de Castor sur l'aval du bassin.

Il est donc proposé de modifier les limites du site « Petit Rhône » pour intégrer ces différents enjeux d'intérêt communautaire. Les nouvelles limites seront étendues aux digues de premier rang (exclues de l'extension). Le gîte à chiroptères du Mas de Vert (ancienne station de pompage) situé sur la digue à l'aval de Fourques est inclus fait exception à cette exclusion des digues et est intégré dans le périmètre modifié proposé.

Les digues prises comme références sont représentées sur la carte IGN au 25000^{ème} ou visible sur l'ortho-photo IGN de 2003. En cas d'absence éventuelle de digues, les limites correspondraient à celles du SIC FR9301592 « Camargue » en rive gauche, et aux limites du SIC FR9101406 « Petite Camargue » en rive droite, de manière à accoler les limites de ces différents sites.